

# Troisième étape du Plan de reprise du 22 juin au 11 juillet 2020 (mise à jour du 23 juin 2020)



Sur inscription si possible

Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux.

L'animateur rappelle les gestes barrières.

Distanciation physique à respecter.

Nomination d'un serre file ou un assistant chargé de rappeler les gestes barrières, et de participer à assurer la sécurité du groupe du fait de la distanciation physique.

Une distanciation d'au moins un mètre devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant. Les conseils pratique ne donneront lieu à aucun contact physique.

En cas de signes de maladie (fièvre, toux, ) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée, le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. La personne malade devra consulter et se faire tester.

Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination.

Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.

**Partage de repas, pot, festivités...** A ne pas organiser et éviter

Avec distanciation pour le pique-nique

**Nombre :** Absence de limitation